

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 496

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

La «solution» du déchets

Vous avez bien entendu : parmi les conditions nécessaires pour obtenir l'autorisation de construire une centrale nucléaire, il faut apporter la garantie de l'élimination sûre et à long terme des déchets radioactifs.

Et vous l'avez bien compris : là, on se moque de nous !

Mais bien sûr : depuis le temps qu'on nous affirme que le problème des déchets est résolu, il n'y a plus besoin de garantie : c'est déjà garanti ! Et voyons comment.

Le rapport technique de la CEDRA de 1976 (ce n'est pas si vieux) concernant le projet de stockage de déchets radioactifs sur la Commune de Bex prévoyait que les déchets hautement radioactifs soient isolés de la biosphère pendant un million d'années. Pour les déchets de radioactivité moindre, l'anhydrite était la roche offrant les garanties nécessaires.

Depuis lors, nos autorités et les milieux proches de la CEDRA nous ont appris plusieurs choses nouvelles :

— Les pays qui retraitent nos combustibles irradiés vont bel et bien nous renvoyer nos déchets hautement radioactifs pour que nous nous débrouillions tout seuls. On s'y attendait, et c'est d'ailleurs bien normal. Le problème reste néanmoins résolu.

— La période d'isolement nécessaire pour ces déchets devient tout à coup et sans explication dix fois plus courte : plus besoin d'un million d'années, cent mille ans suffiront. 90% de rabais ! Le problème est toujours (est toujours mieux) résolu.

— L'anhydrite, c'est du passé : on mettra nos déchets dans d'autres formations, par exemple à grande profondeur dans le socle cristallin. Le rapport cité de la CEDRA disait pourtant (1976) que "les granites et les gneiss suisses... ne se prêtent pas bien au stockage des déchets radioactifs". Mais les Bellerins sont calmés —

du moins on l'espère — et le problème est encore résolu.

Pendant combien de temps faut-il mettre à l'épreuve un modèle automobile pour pouvoir offrir une garantie d'un an ? Si elle "tient" trois jours et demi, peut-on en déduire qu'elle tiendra bien un an ? Mais voyons, c'est cent fois plus long : on ne peut pas extrapoler à cette échelle !

Pour qu'un dépôt de déchets puisse être garanti cent mille ans (ne parlons plus de ce fâcheux million), un millier d'années d'observation ne suffira de loin pas : il faudra bien plus longtemps pour pouvoir donner une garantie quelconque.

Là, j'entends encore la voix du Professeur Jäckli, géologue qui a rédigé une partie du rapport de la CEDRA et qui est notre autorité nationale en la matière. Lors d'une assemblée à Liestal, il y a quelques années, des ergoteurs comme moi l'agaçaient et il leur avait répondu : "Et puis on va bien bricoler ça d'une manière ou d'une autre !" (Et le rapport de la CEDRA, qui n'avait rien oublié, disait discrètement : "Et c'est également pour des raisons psychologiques qu'il importe aux membres de la CEDRA de créer aussi vite que possible un dépôt de ce genre : en effet, l'absence de dépôt en Suisse pour les déchets radioactifs est souvent utilisée comme argument contre la construction de centrales nucléaires.")

Soyez donc rassurés, producteurs d'électricité : il n'y a aucun risque (pour vous) ! Cette exigence de résoudre le problème, c'est pour assurer le bon peuple. En fait, il y a bien longtemps que le problème est résolu. On n'a aucune idée comment, mais cela n'a pas d'importance. Et quoi qu'il arrive, on connaît des gens qui sauront bien "bricoler ça" quand les déchets seront là.

A moins que... diable ! Pourvu que ces casse-pieds d'"antinucléaires" ne s'aperçoivent pas qu'on a voulu les blouser !

François Burnier

CONSOMMATION

Où l'idéal coopératif prend l'eau

En 1967, le groupe Coop, qui s'appelait encore l'Union suisse des coopératives de consommation, cessait d'être la plus grande entreprise de vente au détail suisse ; cette année-là, les magasins des "coopératives historiques" réalisaient un chiffre d'affaires de 2347 millions de francs, contre 2389 millions pour les succursales Migros.

Depuis lors, l'écart n'a cessé de se creuser. L'an dernier, Migros en était à 6,4 milliards et Coop à 4,54 milliards, pour les seules ventes de détail. Et au niveau du groupe d'entreprises tout entier, les chiffres étaient encore plus implacables : 7,5 milliards pour Migros et 5,2 milliards pour Coop.

Et pourtant Coop a, semble-t-il, consenti des efforts immenses pour compenser le handicap de son ancienneté et celui de structures héritées d'un passé glorieusement non-gestionnaire.

En quinze ans, les fusions opérées sous la pression d'une nécessité de plus en plus impérieuse ont "permis" de réduire l'effectif des sociétés coopératives de consommation de 501 à 78 et le nombre des points de vente de 4500 à 1670. Le processus de concentration a même atteint le Tessin, dont la résistance tenace lui a valu d'être considéré comme "le sol le plus pierreux qui soit" ; dixit Robert Kohler, président de la direction de Coop suisse, homme d'appareil et exécuteur des hautes œuvres technocratiques, davantage préoccupé par les critères de rentabilité que par la philosophie coopérative.

Il suffit de lire le discours tout empreint de conformisme bon teint prononcé par le dit Robert Kohler lors de la conférence annuelle de Coop tenue à Bâle la semaine dernière, il suffit de parcourir le document pompeusement intitulé "Finalité d'entreprise du groupe Coop" pour comprendre que, même du